

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale

DEPARTEMENT DU VAR

Séance du 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix mars,

Centre Communal
d'Action sociale des
Adrets de l'EstérelLe Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des
Adrets de l'EstérelS'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à la salle du conseil
municipal

Sous la présidence de Magali RICHARD-MACHIA,

Nombre de membres

•en exercice : 13
•présents : 08
•votants : 07

Et après convocation faite par courriel.

Membres présents : Monsieur le Président KLINHOLFF Jean-Pierre, Madame
la Vice-Présidente RICHARD-MACCHIA Magali, BESSOUDO Vanessa, BURON
Jeannine, CÔTE Thomas, GRAILLE Elisabeth, MASBOU Bernard et RAOUST
Jean-Paul.Membres excusés : CLIMENT Myriam, HEMSEN Alain, KAPHAN Florence,
GALLI Maxime et PEDRONA Jean-Marc.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : BESSOUDO Vanessa.

Date de la convocation

19/02/2026

Experts : BOULARD Virginie, LUZ Sandy et MIGNONI Sophie.Expert excusé : GUESDON Sandy.L'assemblée délibérante est invitée à adopter, comme suit, **hors de
la présence de Monsieur le Président**, lequel se sera retiré au moment
du vote, ayant assisté à la discussion, le Compte Financier Unique
2025.

Objet de la délibération

**Approbation du
Compte Financier
Unique (CFU) -
Exercice 2025**

N°03

Monsieur le Président propose la candidature de Madame RICHARD-
MACCHIA Magali, adjointe déléguée et Vice-Présidente du CCAS
pour présider la séance durant laquelle le Conseil d'Administration
est appelé à se prononcer sur le CFU 2025.Le Conseil d'Administration donne acte à Monsieur Jean-Pierre
KLINHOLFF, Président, de la présentation du CFU 2025 qui se résume
ainsi :Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Ou Sous-Préfecture
Le
Publié ou Notifié
Le

		DEPENSES	RECETTES
réalisations de l'exercice (mandats et titres)	section de fonctionnement	17 490,64 €	18 433,71 €
	section d'investissement	€	€
reports 2024	section de fonctionnement (002)		15 243,18 €
	section d'investissement (001)		
total exécution budgétaire (réalisations + reports)		17 490,64 €	33 676,89 €

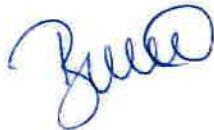
AUSSI,

- **VU** le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil d'Administration :

- **OUI** l'exposé de Madame la Vice-Présidente,
- **APRES** en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
- **CONSTATE** les identités de valeurs, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTE, hors de la présence de Monsieur le Président**, le présent le compte financier unique 2025,
- **SOUMET** la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,
- **AINSI** fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Vanessa BESSOUDO



La Vice-Présidente,
Magali RICHARD-MACCHIA



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon, 5, rue Jean Racine 83000 TOULON, pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception à la préfecture du Var
- Date de sa publication

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai